

# SOCIÉTÉ DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE VIENTIANE

## Une création d'Adolphe Lagrange

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Adolphe\\_Lagrange.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Adolphe_Lagrange.pdf)

### ANTÉCÉDENTS

Au Laos  
Vientiane

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 7 mai 1922)*

L'usine électrique est en voie de transformation. On y installe deux nouvelles machines à grande puissance, mais on continue l'erreur de la garder, ainsi que la fabrique de glace, comme entreprise d'État. Il est vrai que si cette usine devenait une industrie privée, il faudrait faire entrer en comptabilité le courant et la glace actuellement fournie gratuitement aux fonctionnaires. Cela ne reviendrait pas plus cher à l'administration en réalité. Seulement, avec le système actuel, comme il n'y a pas de comptabilité (une comptabilité administrative et pas de comptabilité c'est la même chose), on a l'illusion que ça ne coûte rien. — On emploie toujours la main-d'œuvre pénale pour amener le bois à cette usine. C'est encore, à notre point de vue, une erreur au point de vue économique pour ne pas parler du point de vue social.

Nous sommes sûr que si un compte exact était fait du prix de revient du courant électrique, le Protectorat trouverait avantage à concéder ou vendre son usine à une société, avec l'usine à glace, les ateliers de constructions, mécaniques et de réparations et le service des eaux. L'ensemble constituerait une excellente affaire.

Quant à l'école professionnelle, elle se bornerait à créer quelques cours à l'usage des jeunes ouvriers de l'usine.

En tout cas, la concession de l'électricité et des eaux à une société permettrait de résoudre la question du service des eaux dont l'amélioration est actuellement ajournée faute de subvention du Gouvernement général.

---

L'Usine électrique de Vientiane  
*(L'Éveil économique de l'Indochine, 2 juillet 1922)*

Nous recevons de M. Labourdette, directeur de l'usine électrique de Vientiane, une lettre dont nous extrayons le passage suivant.

Dans l'article « Au Laos » n° 256 du 7 mai 1922, il y a des inexactitudes en ce qui concerne l'usine électrique :

1° Le courant électrique et la glace ne sont pas fournis gratuitement aux fonctionnaires. Les recettes en sont effectuées au Trésor par le Receveur comptable communal.

2° Il y a une comptabilité administrative qui répond aux besoins administratifs, et une comptabilité d'exploitation, très rigoureuse, qui nous permet de nous rendre compte de nos prix de revient.

3° Les prisonniers ne fournissent pas le bois à l'usine. Il y a un marché régulier où la main-d'œuvre pénale n'a rien à voir.

4° Nous ne cherchons nullement à conserver une entreprise d'État. Les diverses propositions faites, par des particuliers, malgré l'accord de toutes les concessions demandées n'ont pas été maintenues. Ils attendent que Vientiane soit à quelques heures d'Hanoï ou Saïgon.

Aussi la Ville a-t-elle été obligée de procéder elle-même, suivant ses capacités, à l'amélioration de son usine qui utilisait un vieux matériel très fatigué, et la période actuelle de transformation n'est pas une sinécure.

N.D.L.R. — Nous avons dit, sans nous en indigner, que le courant électrique et la glace étaient fournis gratuitement aux fonctionnaires européens. Il serait assez naturel que, dans des postes éloignés, l'administration procurât à ses fonctionnaires quelque confort, quitte à en tenir une comptabilité et à en faire profiter dans les mêmes conditions les autres Européens en attendant que le développement du pays amenant plus de monde et rendant le ravitaillement plus facile, on revienne au régime normal. Maintenant, si l'usine était vraiment commercialisée, on ne voit pas ce que le trésor et le receveur communal viennent faire là-dedans.

Nous nous méfions beaucoup d'une comptabilité administrative quelconque car elle va au rebours du sens commun. Quelles que soient la conscience et l'exactitude apportées par la direction de l'Usine à l'établissement de son prix de revient, nous maintenons, et cela pour toute affaire semblable, que ce prix de revient est complètement faussé par toutes sortes de fausses conceptions administratives. À notre point de vue, une usine de ce genre devrait être gérée comme une affaire privée, avec un tant pour cent sur les recettes au directeur, en plus de ses appointements ; le trésor ou la recette municipale ne devrait intervenir en fin d'année que pour encaisser les bénéfices ou solder le déficit. À ce sujet, lire l'intéressant ouvrage de M. Favareille <sup>1</sup> sur la Réforme administrative.

En troisième lieu, nous sommes heureux d'apprendre que la main-d'œuvre pénale n'a plus rien à voir dans la fourniture du bois, car il n'y a rien qui fausse tant les évaluations de prix de revient que l'emploi de cette main-d'œuvre gratuite en théorie et ruineuse en réalité.

Enfin, nous sommes heureux d'apprendre que, de même qu'il y a deux ans, l'administration serait heureuse de se débarrasser de cette entreprise et nous espérons que, les communications avec Vientiane étant sur le point d'être considérablement améliorées, des industriels du Tonkin ne craindront plus de se déranger pour aller étudier sur place une question [ aus]si intéressante que l'Electricité et les Eaux de Vientiane.

H. C. [Henri Cucherousset]

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1923)

M. DESGOUTTES, VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTO. — Nous lisons dans l'*Opinion* de Saïgon du 22 mars :

Le 16 mars, vers 13 heures, M. Labourdette, directeur de l'usine électrique de Vientiane (Laos), se rendait en automobile qu'il conduisait lui-même de Quinhon à Nhatrang avec à ses côtés, M. Desgouttes.

---

1 René Favareille : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui\\_etes-vous-1924-IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf)

Au kilomètre 14 de la route coloniale n° 1, un bœuf surgissant soudain du fossé traversa la route, M. Labourdette n'ayant pas eu le temps de freiner, l'avant de la voiture tamponna l'animal et les roues avant lui passèrent sur le corps.

Le conducteur n'ayant plus été maître de l'automobile, celle-ci alla heurter un arbre trois à quatre mètres plus loin.

M. Labourdette fut légèrement contusionné au genou droit.

Quant à M. Desgouttes, le choc l'ayant projeté en avant, sa tête vint heurter violemment la glace du pare-brise qui vola en éclat. Un éclat de la glace le blessa au front.

D'autre part, M. Desgouttes a eu les deux genoux contusionnés.

Néanmoins, il espère pouvoir continuer sa route pour Saïgon où il se rend.

---

## CONCESSION

LE GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 octobre 1934)

Questions économiques consultatives

1° Réglementation de l'exercice de la pharmacopée sino-annamite,

2° Contrat de publicité à passer avec l'Agence Havas pour la propagande du riz,

3° Concession de distribution d'énergie électrique à Vientiane,

4° Concession de distribution d'énergie électrique à Tuy-Hoa,

5° Concession de distribution d'énergie électrique à Hatinh.

---

AU GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 et 23 novembre 1935)

Projet d'avenant aux conventions de concession et de distribution de l'énergie électrique accordées à M. Lagrange pour les centres de Vientiane, Savannakhet, Paksé, Hatinh, Tuy-Hoa (prolongation du délai pour constituer une société anonyme).

Aucune opposition

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1938)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 29 janvier 1938.

M. Benoist, ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Travaux publics, est mandaté en remplacement de M. Auvray <sup>2</sup>, ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe des Travaux publics, pour contrôler les enseignements fournis par la Société des Eaux et d'Electricité de Vientiane, dans les conditions prévues par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 1935.

---

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENTIANE (LAOS)

---

<sup>2</sup> Georges Auvray (1897-1984) : ingénieur E.C.P. Affecté en 1934 au Laos. Résistant à l'occupation japonaise. Chevalier de la Légion d'honneur. Entré en 1950 au service de la Société indochinoise d'études et de constructions (S. I. D. E. C.). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy-Ferme-SIDEC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy-Ferme-SIDEC.pdf)

Faillite de la Société des Eaux et d'électricité de Vientiane  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 mai 1939)

Par jugement du tribunal de commerce de Vientiane en date du dix-huit avril mil neuf cent trente-neuf, M. André Morel, négociant à Vientiane, a été nommé syndic de la faillite susmentionnée, en remplacement de M. Pierre Sensenacq.

Le même jugement a reporté au dix mai mil neuf cent trente-huit, l'époque de la cessation des paiements.

Pour avis :

Le greffier *ad hoc*,  
TRINH-VAN-HON.

(*Journal officiel* du 29 avril 1939).

---